

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 17 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix sept mars, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le vingt février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

ACHERES	: Monsieur Jean-Pierre HERIN, Conseiller Municipal
AIGREMONT	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Marie-José DEGLISE, Conseillère Municipale
CARRIERES-SOUS-POISSY	: Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal Monsieur José APARICIO, Conseiller Municipal Monsieur Bernard DANEL, Maire Adjoint
CARRIERES-SUR-SEINE	: Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal
CHAPET	: Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale
CHATOU	: Monsieur Francis PAYA, Conseiller Municipal
CHAVENAY	: Monsieur Denis FLAMANT, Maire
CRESPIERES	: Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint
FEUCHEROLLES	: Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale
HOUILLES	: Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal Monsieur Laurent CADIOT, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal
LE PECQ	: Madame Aurore TAILLEFER, Conseillère Municipale
LE PORT-MARLY	: Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal
LE VESINET	: Madame Elisabeth LAGEZE, Conseillère Municipale
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal Monsieur Jean RYCHLICKI
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Nathalie BELORGEY
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire
MARLY-LE-ROI	: Monsieur Gérard DORIMINI, Maire Adjoint Monsieur Mathieu VINCENDET
MONTESSON	: Madame Joëlle TRIOULLIER Monsieur Christian FLAUZAC, Maire Adjoint

	Monsieur Patrick MALLET
MORAINVILLIERS	: Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal
POISSY	: Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Philippe BAZIN D'ORO, Conseiller Municipal
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale
TRIEL-SUR-SEINE	: Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
VERNEUIL-SUR-SEINE	: Madame Jeanne VALARD
VERNOUILLET	: Madame Anne DEMEURE, Conseillère Municipale Madame Nicolle BROCHEN, Conseillère Municipale
VILLENES-SUR-SEINE	: Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE	: Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint
<u>Absents excusés :</u>	
ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
AIGREMONT	: Madame Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Monsieur Nouredine LIAOUI, Conseiller Municipal Monsieur Gérard SEVAULT, Conseiller Municipal
CHATOU	: Madame Jacqueline PENEZ, Conseillère Municipale
CHAVENAY	: Monsieur Gérard BEN KEMOUN, Conseiller Municipal
CROISSY-SUR-SEINE	: Madame Zineb MADAD, Madame Florence GENESTIER, Conseillère Municipale Madame Patricia BURGER, Conseillère Municipale
FOURQUEUX	: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
HOUILLES	: Monsieur Bernard DUCLOS, Maire Adjoint Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal
LE PECQ	: Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal Madame Thérèse GEVRESSE, Conseillère Municipale
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Madame Catherine BEKHAZI
MAREIL-MARLY	: Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale
ORGEVAL	: Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Monsieur Jean-Pierre MOREL

SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint
Madame Ingrid TESTAS, Conseillère Municipale

TRIEL-SUR-SEINE : Madame Christelle COLNAGHI, Maire Adjoint

VILLENES-SUR-SEINE : Madame Christyane JAVOISE, Conseillère Municipale

Procurations :

LES ALLUETS-LE-ROI : Madame Thérèse GEVRESSE, Conseillère Municipale à Monsieur Daniel LEVEL, Président
Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal à Monsieur Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye

Communes absentes :

CROISSY-SUR-SEINE
LES ALLUETS-LE-ROI
MEDAN
ORGEVAL

Nombre de communes	:	34
+ 1 Communauté de Communes	:	1
Quorum	:	38
Délégués présents	:	48
Délégués comptant pour le quorum	:	46
Procurations	:	2
Nombre de votants	:	48

Réunion du 17 MARS 2009

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le **Président** ouvre la séance à 18 heures 40 minutes.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur NGUYEN, Secrétaire de Séance. Le Président cite les procurations reçues.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-Verbal du Comité du 10 février 2009
- Présentation du Bilan d'activité du CEDAT pour 2007
- Budget Primitif 2009
- Modification du régime indemnitaire des agents de la Fourrière
- Questions diverses

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DU CEDAT POUR 2007

Le Président propose de donner la parole à Mesdames Juliette DEBON, infirmière, et Allison DUPREY, assistante sociale, qui viennent présenter le bilan du CEDAT pour 2007.

Madame DUPREY précise que le CEDAT de Saint-Germain-en-Laye a été ouvert en 1973 par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Les trois axes essentiels sont la prévention, l'accueil et le soin. Au sein du CEDAT, il y a plusieurs types de consultations, en ambulatoire et sur rendez-vous, une consultation jeunes usagers effectuée par une psychologue, Madame MARTIN-GARNIER, une consultation réservée à la famille et à l'entourage de l'intéressé, effectué par l'autre psychologue, Monsieur Pierre NOAILLES ; pour ces deux types de consultations, c'est une prise en charge psychique et psychologique ; il y a aussi les patients qui viennent sur injonction de la Justice en obligation de soins ; il y a également les usagers de drogues qui viennent pour avoir des traitements de substitution ; c'est donc une palette très variée de publics qui viennent consulter pour des raisons différentes.

Madame DEBON reprend la parole pour présenter plus en détail l'activité de l'année 2007. C'est une année qui a connu beaucoup de mouvements, le départ des deux médecins et à deux moments différents ce qui a nécessité de re-distribuer la file active vers les médecins de ville et l'arrivée d'un nouveau médecin qui a du recréer les réseaux avec les partenaires, l'arrivée de Madame DUPREY en novembre 2007. L'équipe du CEDAT est une équipe pluri-disciplinaire dans laquelle une assistante sociale rend un grand service dans l'accompagnement des soignants et la prise en charge des patients. Une seconde infirmière à temps partiel est également arrivée ; les infirmières ont aussi un rôle important dans la délivrance des traitements mais également en soutien, en écoute, et en rôle éducatif. En 2007, la file active était de 280 patients ; en 2008, il y en a 338. La fréquentation est de 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes ; cette répartition se reconduit d'année en année ; pour la consultation jeunes usagers – tranche d'âge 14/25 ans - qui a accueilli 94 jeunes, là aussi la majorité était composée de garçons. Le principe de ces consultations, défini par la loi, est l'anonymat et la gratuité même si beaucoup de consultants acceptent tout à fait de donner leurs coordonnées d'état-civil. Pour les patients, hors jeunes usagers, ils se répartissent entre deux tranches d'âge, 25/35 ans et au-delà. Ils sont pratiquement tous polyconsommateurs, d'abord le cannabis associé au tabac, l'alcool et l'héroïne ou la cocaïne selon les tranches d'âge.

Madame DEBON remercie les élus, à la fois pour l'intérêt qu'ils portent à ce sujet mais aussi pour l'aide financière que représente la prise en charge du coût de la secrétaire. Le rôle de

cette secrétaire est important ; au-delà des tâches administratives, elle est chargée de l'accueil car les consultants viennent à tous moments, parfois sans rendez-vous ; lorsque les autres professionnels sont occupés, c'est elle qui assure le premier contact, oriente la personne ; les cliniciens parlent parfois de « maîtresse de maison ».

Le Président remercie les représentantes du CEDAT pour leurs explications mais aussi pour le travail réalisé dans cette structure où les publics sont quelquefois difficiles. Pour Madame DEBON c'est sans doute un travail difficile mais également un travail qui demande à se remettre en question continuellement, du côté du soignant et du côté du malade ; c'est à partir de cette relation de partenariat et d'échange qu'un travail efficace peut se construire.

En réponse à Monsieur MARECHAL (pas de micro) Madame DEBON précise que le centre est basé à côté des urgences de l'Hôpital. Les personnes qui viennent au centre peuvent être adressées par un médecin de ville, par une équipe de liaison qui a repéré un malade lors d'une hospitalisation ; elles peuvent venir spontanément et de leur propre initiative après avoir entendu parler de ce service ; elles peuvent venir sur injonction de la Justice dans un cadre thérapeutique avant jugement ou en obligation de soins après jugement.

Monsieur PAYA demande l'amplitude horaire de fonctionnement ; le centre est ouvert du lundi au vendredi en horaires de bureau avec des horaires à 19 heures certains jours et sur rendez-vous ; la consultation jeunes usagers qui avait lieu auparavant à l'hôpital a été déplacée sur le CEDAT, l'accueil se fait donc après les horaires scolaires à partir de 16h30 et sur un jour particulier pour ne pas mélanger les différents types d'usagers ; ils viennent parfois accompagnés de leurs parents ; s'ils sont déscolarisés, alors ils viennent en journée.

Monsieur CORNEZ s'interroge sur la notion de parents ; est-ce que ce sont des parents qui subissent ou des parents eux-mêmes concernés. Les parents viennent souvent accompagner de jeunes usagers mais il y aussi d'autres cas de figure ; il est important pour les psychologues de comprendre et de travailler sur le milieu familial ; il n'y a pas de consultation familiale mais recevoir les parents et les enfants séparément permet souvent de mieux comprendre et appréhender les situations.

Madame ALLIBERT demande quelles sont les relations avec les lycées ou plus généralement les endroits fréquentés par les jeunes. Le CEDAT travaille beaucoup avec l'équipe de liaison, créée en 1994 au moment de la mise en place des traitements de substitution, et qui est en relation avec les médecins scolaires. Des contacts ont également lieu avec les médecins de ville. Certains lycées ou collèges demandent l'intervention du CEDAT au niveau d'une information.

En réponse à Madame VALARD, il y a des usagers qui viennent de Verneuil même si ce n'est pas la majorité. Il faut se souvenir que la plupart des jeunes viennent accompagnés de leurs parents. Certains peuvent aussi aller sur le centre de Mantes ; l'orientation sur les centres des Yvelines est aussi lié aux moyens de transports existants.

Monsieur DEBUE s'étonne de la faiblesse des statistiques sur l'utilisation des amphétamines et autres molécules du même genre, très vendues et très utilisées, en particulier dans tous les milieux festifs et en association avec l'alcool. Les Yvelines sont-elles protégées à ce niveau. Madame DEBON répond que ces produits sont très souvent des produits d'essais que de nombreux jeunes ont expérimentés en associant d'autres substances ; ce sont des produits de jeunes et de fête ; pour autant ce ne sont pas les premiers produits qui sont continués dans le temps car les expériences donnent parfois des résultats difficiles à vivre et ne donnent pas d'accoutumance.

Le Président remercie les deux représentantes du CEDAT pour leur présentation et les libère avant de passer à l'ordre du jour de cette séance.

Le quorum a été atteint dans l'intervalle.

PROCES VERBAL DU COMITE DU 10 FEVRIER 2009

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le projet du Budget Primitif 2009 est le reflet des orientations budgétaires prises lors de la dernière séance en date du 10 février 2009.

Pour la commodité de lecture, ce projet de Budget Primitif est présenté d'une part dans une version détaillée pour chaque section syndicale, d'autre part, dans la version officielle qui synthétise les prévisions de toutes les sections. C'est sur ce dernier document que le vote devra intervenir.

PRESENTATION GENERALE

L'enveloppe globale de ce budget s'élève à :

RECETTES ET DEPENSES → **3 882 393 €**

Elle se répartit entre l'investissement

Recettes et Dépenses → **365 557 €**

Et le fonctionnement

Recettes et Dépenses → **3 516 836 €**

Globalement la section de fonctionnement est en augmentation de 5,42 % par rapport à 2008, essentiellement liée aux majorations sur l'activité Fourrière et la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

PRESENTATION PAR SECTION SYNDICALE

I. PARTICIPATION FINANCIERE AU CEDAT (page 42)

Cette section verse au Centre Hospitalier de Versailles une subvention représentative de la rémunération de la Secrétaire médicale spécialisée, chargée de l'accueil des personnes en difficulté.

Comme indiqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire, la cotisation pour 2009 est maintenue à **0,10 €** par habitant comme en 2008.

Le total de la section est de **32 260 €** en dépenses et en recettes et sera réajusté si nécessaire au Budget Supplémentaire.

II. FOURRIERE ANIMALE ET AUTOMOBILE

Les prévisions globales de cette section s'élèvent à :

Section de fonctionnement – dépenses et recettes → **355 570 €**
Section d'investissement – dépenses et recettes → **313 468 €**

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 32 et 33)

1°- DETAIL DES CREDITS DE DEPENSES est le suivant :

CHARGES A CARACTERE GENERAL → **118 320 €**

Comptes 60 – Achats

Ce poste comprend les fournitures consommables non stockées, les fluides ainsi que les achats de fournitures diverses (alimentation des

animaux, fournitures de bureau, petit outillage et produits d'entretien,...).

Comptes 61 – Services extérieurs

Ils sont constitués des frais d'entretien –bâtiment et matériels-et des assurances.

Comptes 62 – Autres services extérieurs

Ce poste concerne principalement les honoraires des vétérinaires et d'expertise des véhicules mis en fourrière. Il faut y rajouter, en 2009 l'identification des animaux avant leur sortie de fourrière. Ces comptes représentent les deux-tiers de l'ensemble du chapitre et sont liés à l'activité fourrière.

Comptes 635 – Autres impôts, taxes et versements assimilés

Globalement le chapitre 011 est marqué par l'augmentation relative à l'identification des animaux, aux frais d'expertise des véhicules et aux contrats.

CHARGES DE PERSONNEL → 201 420 €

Ce chapitre progresse également en raison de la création d'un 4^{ème} poste à la fourrière.

Compte 6218 – Personnel extérieur au service → 82 000 €

Cet article concerne le remboursement de la quote-part, pour la section fourrière, des rémunérations du personnel du secrétariat avancées par la Ville de Saint-Germain-en-Laye et un crédit prévisionnel pour des remplacements extérieurs.

Comptes 64 – Charges de personnel → 118 040 €

Les différents articles prévoient l'ensemble des crédits correspondant à la rémunération des gardiens, aux charges, cotisations et frais de Médecine du Travail.

Comptes 633 – Cotisations diverses → 1 380 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante → 27 400 €

Ce poste concerne essentiellement la prise en charge des animaux par la SPA (transports et identifications en début d'année) ainsi que les indemnités des élus.

Chapitre 67 – Autres charges exceptionnelles → 1 100 €

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements → 7 330 €

Total des dépenses → 355 570 €

Globalement le budget 2009 augmente de 8,23 % par rapport à 2008 pour les raisons évoquées ci-dessus.

2 °- DETAIL DES CREDITS DE RECETTES

Compte 6419 – Atténuation de charges → 1 000 €

Ligne ouverte pour d'éventuels remboursements sur salaires.

Chapitres 73 et 74 – Dotations et participations des communes → 146 782 €

La cotisation nécessaire par habitant s'élève à 0,34 € en 2009, légèrement supérieure aux années précédentes.

Sur la ligne 7478 figure le remboursement des autres sections et Syndicats pour 9 000 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante → 198 788 €

Les articles 752 à 758 concernent les prévisions de recettes provenant

de l'activité de la Fourrière, locations d'emplacements, recettes provenant des propriétaires de chiens et de véhicules et vente d'épaves, remboursements du Tribunal de Grande Instance pour les véhicules et les animaux, et du Service des Domaines pour les véhicules

Total des recettes → **355 570 €**

B / SECTION D'INVESTISSEMENT (page 47)

En plus de ses crédits habituels, le budget 2009 prévoit une partie des travaux de réaménagement de la Fourrière, avec un financement par emprunt.

Dépenses

Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique	→	1 000 €
Compte 2184 – Mobilier	→	500 €
Compte 2188 – Autres immobilisations	→	1 968 €
Compte 2313 – Constructions –	→	300 000 €
Compte 2315 – Installations et matériels	→	10 000 €
Total	→	313 468 €

Recettes

Compte 10222 – FCTVA	→	6 138 €
Compte 1641 – Emprunts	→	300 000 €
Compte 28 – Amortissements	→	7 330 €
Total	→	313 468 €

Le Président précise que la somme de 300 000 € est inscrite pour équilibrer le début des dépenses ; il n'est pas certain que cet emprunt sera appelé sur 2009 ; d'autre part le SIVOM a un peu d'excédent qui sera aussi utilisé pour financer les travaux.

III. CENTRE DE SECOURS

Les prévisions de cette section s'élèvent à **3 124 137 €** dont **3 078 683 €** pour le **fonctionnement** et **45 454 €** pour l'**investissement**.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget tient compte :

- de la contribution à verser par les collectivités au SDIS
- de la charge, pour le SIVOM, de la dette et du 13^{ème} mois des Sapeurs- Pompiers

La cotisation à appeler auprès des communes peut être minorée compte tenu de l'augmentation de la population des communes concernées et donc de l'assiette servant à calculer la cotisation ainsi que l'excédent 2008 qui permettra de réajuster certaines lignes budgétaires. Celle-ci est fixée à **32,90 €** pour 2009 (33,20 € en 2008). Le Président fait remarquer cette baisse en faveur des communes.

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 40 et 41)

1°- Détail des crédits de dépenses

CHARGES A CARACTERE GENERAL – → **2 410 €**

Ce chapitre est modeste. Seuls demeurent à la charge de cette section des frais de fonctionnement administratif.

CHARGES DE PERSONNEL → **93 183 €**

Compte 6218 – Personnel extérieur au Service

Cet article concerne le remboursement de la quote-part, pour la section Centre de Secours, des rémunérations avancées par la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour le personnel du secrétariat commun aux six Syndicats Intercommunaux, ainsi que le versement au SDIS du crédit correspondant au paiement au 13^{ème} mois, comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante → **2 934 378 €**

Ce poste concerne la quote-part des indemnités aux élus et les cotisations à leur caisse de retraite et la participation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours 2 931 978 € contre 2 841 974 € en 2008 soit + 3,17 %

Chapitre 66 – Charges financières → **3 258 €**

L'article 6611 supporte l'annuité en intérêt de la dette et l'écriture d'ordre des ICNE de l'année.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements → **12 288 €**

Les lignes 6812 et 6862 retracent des écritures d'ordre qui ont leur contrepartie en recette d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement → **33 166 €**

Total des dépenses → **3 078 683 €**

2°- Détail des crédits de recettes

Les recettes prévisionnelles pour financer les charges de l'exercice 2009 sont uniquement constituées des contributions directes représentatives des cotisations fiscalisées des communes (article 7311) et des cotisations budgétaires des communes (article 7474) nécessaires pour équilibrer la section ; elles sont de **3 078 683 €**

La participation à l'habitant est fixée à **32,90 €**

Total des recettes → **3 078 683 €**

Monsieur Flament demande des précisions sur le calcul de la contribution à verser au SDIS. Elle est déterminée par le conseil d'administration, lui répond le Président, les deux financeurs étant le Département et les collectivités à parts pas tout à fait égales, le Département en finance un peu plus ; le SIVOM ne sert que d'intermédiaire.

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de dépenses concernent uniquement :

▪ l'annuité en capital de la dette → **45 454 €**

Total des dépenses → **45 454 €**

Les recettes sont constituées :

▪ du virement de la section de fonctionnement → **33 166 €**

▪ de l'écriture d'ordre des charges à répartir → **12 288 €**

Total des dépenses → **45 454 €**

V. GESTION DES VIGNES

Son fonctionnement est financé à parts égales par les communes de Saint-Germain-en-Laye et le Pecq.

Le Budget se présente comme suit :

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT (page 44)

▪ Dépenses	—————→	22 000 €
dont :		
▪ dotation aux amortissements	—————→	6 311 €
▪ dépenses diverses	—————→	15 689 €

Dans ces lignes figurent tous les achats de petits matériels et fournitures, locations d'outillages et honoraires. Calculées au plus juste, elles seront réajustées lors du Budget Supplémentaire.

I - Recettes

▪ Elles sont constituées des participations des communes pour le même montant	—————→	22 000 €
---	--------	-----------------

B / SECTION D'INVESTISSEMENT (page 49)

Dépenses

Elles concernent :

▪ l'acquisition de matériel divers, soit un total de	—————→	6 635 €
--	--------	----------------

II - Recettes

Elles proviennent :

▪ du FCTVA	—————→	323 €
▪ de la dotation aux amortissements	—————→	6 311 €

L'ensemble de cette section représente une évaluation de dépenses et de recettes de **6 456 €**.

V. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (page 43)

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'année 2009 ne devrait constater que des charges à caractère administratif.

En fonction de l'avancement de ce dossier dans le courant de l'année, des écritures complémentaires seront sans doute à prévoir, lors du Budget Supplémentaire.

L'appel à cotisations est fixé, pour 2009, à **0,32 €** par habitant pour les 4 communes concernées et leurs **88 510 habitants** soit un total de 28 323 €.

Le Président rappelle que l'année 2009 devrait être consacrée aux études préalables à la réalisation du projet quand la ville de Paris aura fait connaître son accord sur la mise à disposition du terrain.

Les prévisions budgétaires globales, toutes sections confondues de ce projet de Budget Primitif 2009 s'équilibrent en recettes et en dépenses, à :

III - SECTION D'INVESTISSEMENT —————→ **365 557 €**

IV - SECTION DE FONCTIONNEMENT —————→ **3 516 836 €**

Monsieur CORNEZ s'étonne du montant de la participation pour le fonctionnement du centre de secours qui représente 300 fois ce qui est appelé pour le CEDAT. Il demande aussi

comment sont réparties les indemnités des élus et ce qui explique la variation d'une année sur l'autre.

Madame MUNNIA précise que ces indemnités ont baissé globalement de 2008 à 2009 ; il n'y a pas de quote-part sur le CEDAT qui ne demande pas d'intervention particulière des élus, il faut noter la disparition de la section collège, au contraire l'aire d'accueil des gens du voyage va fortement mobiliser les élus, pour la section vignes où il existe un excédent sur 2008 les crédits seront réajustés au budget supplémentaire afin de ne pas alourdir l'appel à cotisation pour 2009.

Monsieur RAYNAUD se souvient que les travaux pour la fourrière étaient supérieurs à 300 000 € ; il y aura donc un budget supplémentaire pour cette opération. Le Président pense que si le SIVOM arrive déjà à dépenser cette somme sur 2009 c'est que le dossier aura bien avancé ; il faut savoir que la Préfecture vient d'envoyer un courrier dans lequel les services prenaient acte du dossier qui a été envoyé par le SIVOM il y a deux mois et qu'ils faisaient procéder à l'étude de ce dossier. Le budget total des travaux est de l'ordre de 540 000 € auxquels il faudra rajouter les frais de maîtrise d'œuvre en particulier.

Madame de VAUCOULEURS s'interroge aussi sur le budget des travaux et le mode de financement puisque le Président a précisé que le SIVOM n'aurait pas recours à l'emprunt pour sa totalité. Le Président rappelle que la fourrière a un excédent des années passées ; 155 000 € constitués à fin 2007 et 30 000 € environ de 2008. Madame MUNNIA précise que le SIVOM a bénéficié pendant un peu plus d'une année de la forte hausse du prix de l'acier ce qui dopait le prix de vente des véhicules ; depuis fin 2008, ce prix est bien redescendu.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président met au vote le projet de budget primitif 2009. Ce budget est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FOURRIERE

La création d'un poste d'agent de maîtrise à la fourrière intercommunale a été actée au comité syndical de décembre dernier ; cette décision nécessite de revoir les délibérations fixant les principes relatifs au régime indemnitaire des agents.

Par délibérations en date du 12 décembre 2002 puis du 25 mars 2004, ont été fixés :

- les IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires),
- l'IAT (indemnité d'administration et de technicité),
- l'IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfectures),
- ainsi que les principes généraux régissant l'attribution de ces primes,

mais seulement pour les emplois existant à l'époque soit les agents d'entretien et agents techniques, devenus depuis adjoints techniques.

Il y a donc lieu d'étendre le bénéfice des mêmes avantages au poste nouvellement créé d'agent de maîtrise.

C'est l'objet de la présente délibération dont le projet a été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion dont dépend le Syndicat.

Le C.T.P., dans sa séance du 24 février 2009, a donné un avis favorable à l'unanimité.

En réponse à Madame de VAUCOULEURS (pas de micro) le Président précise que les agents de la fourrière peuvent bénéficier, comme tous les agents de la fonction publique, de formations adaptées à leurs besoins. Madame MUNNIA donne aussi l'exemple d'un stage sur les relations avec les publics difficiles qui a été suivi par l'un des agents en 2008 ; la particularité de la fourrière c'est que le public qui vient récupérer son véhicule ou les propriétaires d'animaux dangereux peuvent être désagréables, voire agressifs, et qu'il est intéressant de pouvoir étudier des techniques ou procédés pour calmer l'agressivité

d'autant que la fourrière est isolée et que les agents peuvent se sentir un peu seuls face à des situations difficiles. En cas de problème plus sérieux, ils font appel à la police municipale de Poissy qui se déplace toujours vite ce qui les sécurise.

Au sujet des animaux dangereux, le Président rappelle que certaines communes ne sont toujours pas équipées de cages pour le transport des animaux ; lorsque l'animal doit être récupéré par le hayon et sans protection, la manœuvre, tant pour les policiers municipaux que pour les agents de la fourrière, présente des risques.

Madame LAZARD précise que les animaux devraient tous être muselés pour leur transport.

Le Président incite les communes qui n'auraient pas encore ces équipements à s'en doter.

Sur proposition du Président, la proposition de modification du régime indemnitaire est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il a eu des contacts avec la ville d'Andrézy qui serait intéressée par une adhésion à l'activité fourrière ; ce sont les mêmes services de police que Chanteloup-les-Vignes. Des précisions ont été données par courrier avec la procédure à suivre. Le comité puis les communes seront appelées à se positionner sur cette demande.

Le **Président** remercie les participants et lève la séance à 19 h 35.